

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°71 DÉCEMBRE 2018

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Clergé

« Le clergé, les clercs, c'est une fraction de la société qui se tient pour spécialement élue ... »

P.2

Ségrégation scolaire : l'impact de l'enseignement privé est déterminant

« Le surcroît de ségrégation s'explique pour l'essentiel par le choix de certaines familles en faveur de l'enseignement privé. »

P.3

Mon corps n'est pas à votre disposition

C'est l'énoncé de cet interdit qui oblige à inventer de nouveaux rapports entre les femmes et les hommes.

P.9

La loi de 1905 remise sur le métier

[...] cette proposition va rompre l'équilibre que chacun reconnaît à cette loi de concorde.

P.10

ParcourSup ne reproduit pas les inégalités sociales, il les aggrave.

Désormais, pour entrer à l'université, il faut se vendre et passer le filtre des attendus édictés par les universités !

P.13

Universalisme, droits culturels et laïcité

Les plus marginalisés ont le plus à perdre d'une approche axée sur les traditions en matière de droits de l'homme.

P.15

Ces trucs qui ne servent à rien...

Toi, humain, tu te regardes comme la quintessence de la perfection.

P. 20

CLERGÉ LAÏQUE

J'AI UNE CHASUBLE D'OR!
J'AI UN GILET JAUNE!



AGENDA (voir page 14)

8 décembre 2018 : Rassemblement
contre la révision de la Loi de 1905

11 décembre 2018: Conférence de J.Costa-Lascoux
« Les expressions religieuses dans une société laïque »

26 janvier 2019 : Assemblée générale du CREAL76

8 mars 2019 : Conférence-débat de Véronique RIEU qui présentera
son livre :

L'anticalisme féministe sous la IIIe République (1875-1914)

Retrouvez tous les rendez-vous
sur la page www.creal76.fr



Édito Clergé

« Le clergé, les clercs, c'est une fraction de la société qui se tient pour spécialement élue et mise à part, et qui pense avoir reçu la mission de gouverner le reste des humains... » écrivait Ferdinand Buisson ¹. Cette définition semble désormais s'appliquer parfaitement non seulement aux hiérarchies religieuses mais aussi aux actuels pouvoirs politiques.

Sommaire

- 2 Édito : Clergé
- 3 Chronique du mécréant : La misère au secours de la religion.
- 4 Mots-croisés
Les gilets dorés
Blanquer et la protection des données personnelles
- 5 Civitas
Note de lecture : 32 jours de mai
- 6 Vote des étrangers
- 7 Ségrégation scolaire : l'impact de l'enseignement privé est déterminant
Vie du CREAL76
- 8 Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- 9 Mon corps n'est pas à votre disposition
- 10 La loi de 1905 remise sur le métier
- 11 Normandie et Seine-Maritime s'engagent pour l'enseignement privé
Une école démocratique ?
- 12 À l'école aussi le marché prospère sur les ruines du service public !
Textes en ligne
- 13 Parcoursup ne reproduit pas les inégalités sociales, il les aggrave.
- 14 Les stéréotypes ont la vie dure
Agenda
- 15 Universalisme, droits culturels et laïcité
- 16 Quand on vous dit que les écrits restent
Maudite soit la guerre !
- 17 Échos d'ailleurs :
Pays-Bas : du canular au fait religieux
Irlande : fin du blasphème
- 18 Roumanie : le référendum fait chou blanc
Espagne : déterrer Franco ? Une dalle bien lourde
- 19 Les bullshit boss
- 20 Chronique de Rahan : Ces trucs qui ne servent à rien...

Tant il est visible pour l'ensemble des populations que la verticalité de la gouvernance, l'arrogance dogmatique accompagnée d'un mépris de classe sont au service exclusif d'une domination sans partage des gilets dorés. Pour un Carlos Ghosn qui trébuche après tant d'années, combien de reculs sociaux, de fraudes fiscales systémiques, de scandales sanitaires, environnementaux ? Le Secours populaire dénonce le fait que dans la 7^e puissance mondiale qu'est la France « un Français sur cinq ne mange pas à sa

faim ». Le rapport annuel du Crédit suisse nous apprend que la France est le 5^e pays abritant le plus de millionnaires. L'OFCE (Office français des conjectures économiques) vient d'établir que sur la période 2008-2016, la baisse moyenne des revenus prenant en compte salaires, impôts, taxes, prestations sociales était de 440 € et de 160 € pour les 5 % les plus pauvres ².

La politique antisociale très favorable aux nantis suivie par E. Macron et É. Philippe a fini par attiser le sentiment d'injustice, d'abandon et les colères « du reste des humains » (celles et ceux qui composent le *laos*, mot grec d'où dérivent laïcité, laïque). *Pour chanter Veni Creator/ Il faut porter chasuble d'or/ Nous en tissons.../ Pour vous grands de l'Église* chantaient les Canuts. De tout temps les révoltes populaires – les jacques, les croquants, les gueux – ont été méprisées par les puissants. Les « croquants », paysans et artisans récuserent ce terme « se présentant eux-mêmes comme les gens du 'commun' » ce qui fut l'une des origines « de 'commune', repris en 1870-1871 par les Communards », ³ nous dit Gérard Noiriél.

La théorie du ruissellement, credo des derniers présidents, qui voudrait que les profits finissent par bénéficier aux plus pauvres, justifie une politique constante de baisse des prélèvements obligatoires. Les taxes représentent désormais l'essen-

tiel des recettes de l'État, elles pèsent beaucoup plus sur les petits revenus (notamment la TVA) car elles ne sont pas progressives. Mais la démagogie fiscale entretenue par le pouvoir et le patronat – à l'instar de Trump, Bolsonaro ou Salvini – entraîne la ruine des services publics, outils de l'égalité concrète. Le pouvoir est cohérent dans son dénigrement des « charges sociales » et dans la casse des services publics. La baisse des cotisations sociales présentée cyniquement comme gain de pouvoir d'achat est un danger

" Il faut stopper la casse sociale et le saccage de la planète par les clercs du capitalisme. "

pour la Sécurité sociale et le système des retraites. Ces salaires socialisés ou différés sont en péril et leur conception solidaire est menacée au profit de l'individualisme et de la marchandisation.

Le pilotage fiscal culpabilisant d'une prétendue politique environnementale entraîne un désaveu dommageable de l'urgence climatique. Aucune alternative n'est proposée en matière de transport collectif qui au contraire s'amoindrit, en matière de production et de consommation de biens et d'énergie dont les secteurs les plus polluants sont épargnés.

À la séparation du politique et du religieux réclamée par Karima Bennoune à l'Assemblée générale de l'ONU le 23 octobre⁴ au moment où E. Macron veut remettre en cause la Loi de séparation des Églises et de l'État, ne faut-il pas ajouter l'exigence de la séparation du Patronat et de l'État ? Il faut stopper la casse sociale et le saccage de la planète par les clercs du capitalisme. □

Francis Vanhée, président du CREAL76
Le 4 décembre 2018

¹ Buisson, Ferdinand (dir.). Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire. Paris : Hachette, 1911.

² <https://www.mediapart.fr/journal/france/221118/les-revenus-des-menages-baissent-mais-le-systeme-social-limite-la-casse>

³ <https://noiriel.wordpress.com/>

⁴ Voir article page 15

« Le peuple marche le jour-dit aux boîtes électorales. Il y dépose son vote et voilà sa souveraineté dans des tirelires dont il n'a plus la clé »

Victor CONSIDERANT

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

La misère au secours de la religion

Le Christ du Corcovado, qui domine Rio de Janeiro, est devenu un cliché convenu pour agence de tourisme. Presque du folklore, sur la même page de prospectus que les plantureuses danseuses nues du carnaval. Il en faut pour tous les goûts. On aurait presque oublié que c'est dans la même position emblématique, crucifiés, que les prisonniers politiques, suspendus à une barre, étaient soumis à la torture électrique par les militaires du régime des généraux brésiliens. C'était il y a à peine 30 ans. Avec la bénédiction de Dieu, bien sûr.

L'élection de Bolsonaro devrait rafraîchir la mémoire de tous ceux qui avaient fait semblant de voir en « la théologie de la libération » l'avenir de la religion chrétienne en Amérique latine. Le soir de son élection, pour sa première déclaration en tant que président, il a laissé la parole au pasteur évangélique Magno Malta pour une prière retransmise à la télévision. Une prière remerciant « *la main de Dieu* » sans laquelle on n'aurait « *jamais pu arracher les tentacules de la gauche* ». Le président a ensuite conclu son intervention par ces mots : « *Notre bannière, notre slogan, je suis allé les chercher dans ce que beaucoup appellent la boîte à outils pour réparer l'homme et la femme, la Bible sacrée.* »

Au Brésil, selon la Banque mondiale, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 11,1 % en 2003 à 2,8 % en 2014, c'est à dire pendant les présidences de Lula et le premier mandat de Dilma Rousseff. La croissance du pays était dopée par de fortes exportations, surtout vers la Chine. Elle se recentre aujourd'hui sur son marché intérieur. Le modèle économique mis en place par le PT (Parti des travailleurs de Lula) a pris du plomb dans l'aile. Paradoxalement, la politique du PT a amélioré le sort des plus pauvres, mais aussi celui des plus riches. Après 2014, avec une capacité de redistribution plus faible, les écarts de niveaux de vie entre les classes sociales se sont creusés à nouveau de façon vertigineuse. En initiant une politique d'austérité, le PT s'est tiré une balle dans le pied et les scandales de corruption ont fait le reste.

Dans les favelas qui étaient des bastions du PT, les fascistes ont fait des scores de 60 %. L'influence des églises évangélistes qui structurent ces quartiers pauvres, n'y est pas étrangère. Au Brésil comme dans de nombreux pays, l'élévation du niveau de vie, l'amélioration des conditions d'hygiène, l'accès à l'éducation, s'étaient accompagnés d'une sensible diminution de la pratique des cultes et de l'influence des églises. Les mouvements de femmes descendant dans la rue, notamment depuis 2015 et réclamant des droits nouveaux, étaient la partie la plus visible des changements à l'œuvre dans l'opinion publique.

La crise économique qui secoue le monde depuis quelques années, l'explosion des inégalités sociales ont remis en selle les prophètes. Les grandes religions l'ont bien compris : la misère et la désespérance sont leurs derniers espoirs de survie. Au Moyen-Orient déchiré par les appétits suscités par la rente pétrolière, en Russie où Poutine a partie liée avec les popes, en Europe où les dignitaires chrétiens s'affichent à côté des dirigeants les plus réactionnaires, comme en Hongrie pour ne citer que cet exemple. Les outrances de Bolsonaro, ses sorties sur les femmes ou les homosexuels, ne sont finalement qu'une version hardcore des prêches évangélistes sur la famille ou la sexualité. Partout se renforcent ces alliances inspirées par une haine commune de l'égalité sociale, de la liberté des esprits et des corps. Il faut bien s'en persuader : elles ne sont pas de circonstance.

Les dictateurs de tous poils et les oligarchies financières dont ils défendent les intérêts ont un besoin vital de *transcendance* pour faire oublier la terrible réalité de leurs politiques criminelles. L'histoire le montre, de l'autre côté, la religion ne s'épanouit jamais mieux que quand la peur et la perte de tout espoir collectif règnent. Un pacte terrible entre sauvagerie économique et obscurantisme religieux, qui se conclut toujours sur les décombres des démocraties et de la justice sociale.

Il faut le répéter, qu'elle se prétende de libération, qu'elle s'affuble de couleurs anti-impérialistes, ou qu'elle s'offre opportunément comme une identité communautaire sur mesure, la religion n'est jamais le chemin de l'émancipation. Elle n'est jamais la solution, mais toujours le problème.

Comme le rappelle à juste raison Y. Quiniou dans un récent papier publié par Médiapart, il est plus que jamais nécessaire de « *procéder une fois de plus à une critique idéologique, intellectuelle, morale et politique, des Églises et des religions car la misère ou la pauvreté ne condamnent pas inéluctablement à croire subjectivement à ce qui, en réalité, entretient votre malheur, ni les Églises à y collaborer, sciemment, elles.* » □



Homage à Art Pepper
Livre-disque en noir et en jazz

Notre chroniqueur mécréant, coordonne en collaboration avec les éditions Petit à Petit, un livre/disque en hommage au génial saxophoniste américain Art Pepper: douze nouvelles noires, douze illustrations et douze compositions d'Art Pepper, préenregistrées pour l'occasion.

Participation et présentation du projet en cliquant sur ce lien : <https://fr.ulule.com/artpepper-no-limit>.

grille n° 53

MOTS CROISÉS

grille n° 54

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	G	N	O	S	T	I	Q	U	E	S
2	A	A		T	U	M	U	L	T	E
13	M	I	T	A	N		A	B	U	C
4	I	V		T	E	N	D	A	I	T
5	N	E	R	I		I	R		S	I
6	E	T	I	O	L	A	I	S		
7	R	E		N		P	L	A	I	N
8	I		O	N	C		L	I	O	N
9	E	M	M	E	R	D	A	N	T	E
10	S	A	C	R	A	L	I	S	A	S

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Les gilets dorés

(source : L'Humanité du 16 octobre 2018)

En novembre la ville de Cannes a accueilli le Salon international de l'émigration et de la propriété de luxe.

Moyennant la modique somme de 1 000 € le ticket d'entrée, vous pouviez obtenir toutes les informations utiles à l'optimisation fiscale de votre fortune et l'accession à des nationalités dans des paradis fiscaux (qui, nous dit-on, n'existent plus !). À titre d'exemple : pour 650 000 dollars, le passeport d'Antigua-et-Barbuda permet l'accès sans demande de visa à plus de 135 pays dans le monde, dont la Grande-Bretagne, l'espace Schengen, Singapour ou Hong Kong.

Tous les migrants ne sont logés à la même enseigne sur le rivage méditerranéen ! ☐

Blanquer et la protection des données personnelles.

On apprend de diverses sources que les évaluations nationales de CP et CE1 seront stockées sur un serveur d'Amazon, la firme commerciale, en Irlande. Blanquer a affirmé en juin dernier qu'il ne transigerait jamais avec « *le strict respect du droit des données personnelles* ». Amazon en est-il donc le garant ? Le ministère répond à la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves) qu'il a recours aux services techniques d'Amazon Web Services. La FCPE s'est jointe à la saisine de la CNIL faite par les syndicats enseignants et demande « *que les données des élèves soient hébergées sur des serveurs appartenant à l'État sur le sol français. La souveraineté des données personnelles est une question cruciale* ». ☐

HORIZONTALEMENT

- Elles ne sont pas de fausses sceptiques.
- Demi-département breton ; fers volants.
- Ils n'étaient pas tous douaniers ; à la santé du Croissant fertile.
- Début des investigations ; crayon pas trop Ross pour Tarzan ou Superman.
- Malfrat à sa Guise.
- Ruines arcadiennes ; appelez-moi Gustave.
- Grottes bulgares ; helvétisme pour « bouffes » mais à l'envers.
- Au bout d'un pont ; yack tibétaine ; il alimente Balkhach.
- Souvent vrai avec un mage ; succulente en son genre.
- Donne du punch.

VERTICALEMENT

- Pieux offices parfois.
- Douloureuse sensation.
- Fracture parfois idéologique ; quand on le fait c'est qu'on veut l'ignorer.
- Consultation conduisant au premier C.
- 26.
- Au fond du bazar ; fleuve minimum ; ancienne écorce terrestre.
- Mesurée ; lieu ou moment ?
- Inconnu notoire.
- Havre arrière toute ; dans la fable celui d'un prélat se piquait de noblesse.
- Désacralise.

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : vous souhaitez partager une information relative à la laïcité, envoyez-la en utilisant le formulaire « [Lu, vu, entendu](#) ».
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos amis et **inscrivez-vous (vous et vos amis) à la newsletter !**

Civitas Voilà une officine d'extrême droite qui exprime une opinion sur la laïcité que les frileux de sa défense feraient bien de méditer. On dira que ce sont là des propos extrémistes proférés par des fous de Dieu probablement un peu dérangés. Ils ne sont pourtant pas les seuls à détester la laïcité. Nous reproduisons ici leur « profession de foi » anti laïque qui au-delà de quelques imprécisions et approximations historiques ne demande rien d'autre que ...

La fin de la laïcité

« Depuis la loi du 9 décembre 1905, appelée loi de séparation des Églises et des États [sic] qui a eu pour but la rupture du Concordat de 1801 établi entre la France et le Vatican, l'Église catholique a été mise sur le même plan et à « égalité » avec les autres religions. A « égalité » sur le principe seulement, car depuis cette rupture unilatérale, vivement condamnée par St Pie X, la religion catholique est depuis clairement traînée dans la boue.

Dès la mise en application de cette loi, l'État en profita pour faire l'inventaire des biens de l'Église Catholique et se les attribuer. Nul ne peut ignorer ces épisodes où la République très tolérante et dans un souci d'égalité s'empara avec force et violence de ces biens, et chassa même les congrégations religieuses de leurs maisons et de leurs couvents.

Depuis, au nom d'une soi-disant laïcité, le catholicisme est chaque année montré du doigt, mis de côté, ses fêtes qui font partie de l'histoire même de notre pays, sont dénoncées. On interdit les crèches dans les bâtiments publics, mais à côté les personnes politiques ne se gênent pas pour souhaiter aux musulmans un bon ramadan ou une bonne hanouka aux juifs, alors qu'ils « oublient » de souhaiter un Saint et Joyeux Noël à tous les catholiques de France, préférant parler des fêtes de fin d'année.

L'Église étant la seule véritable religion, celle-ci ne saurait être

privée des droits et des libertés qui lui sont dus.

Civitas demande donc l'abrogation de la loi de séparation des Églises et de l'État et le rétablissement du catholicisme comme religion d'État pour l'instauration du règne social du Christ Roi.

Ceci implique donc de fait l'abrogation de tous les protocoles signés entre l'État (ou l'un de ses ministères) et des associations de type communautariste (LGBT, CRIF, LICRA,...) qui sont, de par leur nature même, opposées directement au règne du Christ Roi.

Pour ce qui concerne les sociétés secrètes, dont le seul but est la destruction de l'Église Catholique et de la France, Civitas demande :

- Dans un premier temps, et sous peine d'interdiction d'exercice de la fonction, d'obliger à rendre publique l'adhésion à la franc-maçonnerie ou à toute autre société secrète dans les cas suivants : élus politiques et candidats aux élections, magistrats, fonctionnaires, journalistes.
- Dans un second temps, interdiction de la franc-maçonnerie et de toutes les sociétés secrètes, entraînant l'interdiction d'adhérer ou de fréquenter une société secrète. »

Civitas est devenu un parti politique français depuis 2016 et est reconnu par le Parlement européen comme parti politique européen. □

Facholand : Ce 21 octobre, Robert Faurisson est mort à ... Vichy. □



Storti, Martine. 32 jours de mai. Le Bord de l'eau, 2005. 17 €

« Certains savent ce que fut Mai, pas moi, mais je sais, en tout cas un peu, ce qu'il fut pour moi [...] »

Ce livre n'est pas écrit pour la circonstance commerciale du cinquantenaire, il n'est pas un ouvrage historique, il parle de façon lumineuse de Mai 68.

Il nous y emmène. Nous vivons ces jours « au Quartier latin entre la Sorbonne et Censier ». Nous y vivons

« au rythme des manifestations, des assemblées générales, des comités de grève, des comités d'action, du mardi 14 mai au dimanche 16 juin jour où les flics envahissent la Sorbonne, un Mai à la Sorbonne et à Censier [...] une infime partie de Mai, et tout Mai cependant dans cette infime partie ».

C'est une histoire d'amour. Ce sont trois histoires d'amour.

L'amour de Jeanne et Louise qui nous est dit avec une bouleversante délicatesse, l'amour baroque entre Friedrich Nietzsche et Lou Salomé un siècle auparavant et la relation passionnée de Mai 68 que nous confie la narratrice. De ces trois histoires d'amours fous réunies et mutuellement magnifiées est né ce livre inoubliable. □

« Races supérieures ! Races inférieures c'est bientôt dit ! Pour ma part, j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande parce que le Français est d'une race inférieur à l'Allemand. Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation, et de prononcer : homme ou civilisation inférieurs. » Georges Clémenceau (répondant à Jules Ferry en 1885, lors du débat sur la politique coloniale de la France)

Vote des étrangers

Par quel phénomène une information réussit-elle à passer les barrières pour devenir une nouvelle servie au grand public ? On a tous et toutes en mémoire des bobards dont on se demande pourquoi une rédaction a jugé utile de nous faire part. Si des informations dérisoires sont portées à notre connaissance, il doit bien y en avoir qui restent confidentielles alors qu'elles apporteraient un éclairage utile au débat public. Ainsi une enquête¹ réalisée en septembre-octobre 2018 par Enquête Harris Interactive pour La Lettre de la citoyenneté² porte sur le regard des Français à propos du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

De surprenants résultats

58 % des Français (18 % très favorables et 40 % assez favorables) approuveraient l'extension du droit de vote aux étrangers non-membres de l'Union européenne vivant dans le pays aux élections locales et européennes. Soit 2 points de plus par rapport à la dernière mesure réalisée en 2017 qui elle-même dépassait celle de 2015. Le niveau historique étant celui de 2011 (59 %) chiffre record depuis la mise en place de ce baromètre en 1994 où seulement 32 % s'étaient montrés favorables à cette évolution.

Confirmant cette tendance, les Français sont de moins en

moins nombreux à être hostiles au droit de vote des résidents étrangers non européens : 39 % y sont opposés (17 % tout à fait opposés et 22 % assez opposés) soit 8 points de moins que lors de l'enquête 2015).

Une dynamique ?

L'enquête de 2011 avait indiqué que près de six personnes sur dix se déclaraient favorables au droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. Au début du quinquennat de François Hollande, qui s'y était engagé favorablement dans le cadre de sa campagne électorale, l'enquête 2013 a indiqué un recul de 5 points d'opinions favorables puis de 7 points encore lors de l'enquête de 2014 pour se redresser de 3 points en 2015 et encore de 4 points en 2016 et 2 encore en 2017. La tendance restant à la hausse avec les chiffres de 2018, peut-on considérer qu'ils confirment une dynamique ?

Entrons dans les détails

Même si la tranche d'âge 18-24 ans présente un léger fléchissement de 3 points dans cette étude 2018, elle n'en reste pas moins la plus favorable à cette évolution électorale avec 70 %. L'opinion favorable progresse également chez les 35-49 (+ 6 points), la surprise vient des 50-64 ans qui progressent de 10 points. Les personnes âgées de 65 ans et plus ne suivent cependant pas cette tendance qui est même en retrait par rapport à 2017 avec 45 % d'opinions favorables soit - 4 points. Sociologiquement, et cela confirme l'enquête de 2017, cette proposition d'ouvrir le droit de vote pour les résidents étrangers hors communauté européenne aux élections locales pro-

gresse dans les catégories populaires, 62 % s'y montrent maintenant plus favorables contre 58 % dans les catégories supérieures.

Politiquement les résultats de ce sondage ne présentent guère de surprise selon les sensibilités politiques. Cependant on note quelques évolutions. Ainsi parmi les sympathisants de la France insoumise ou du PCF 73 % se montrent-ils favorables à cette évolution

même si on observe un recul de 3 points par rapport à 2017. Les personnes se reconnaissant proches de La République en marche sont 65 % à

« Cette étude pour laquelle il aura été fait bien peu de relais médiatique entre en contradiction avec l'atmosphère ambiante qui donne plutôt l'impression que l'électorat serait réfractaire à toute politique d'intégration favorable aux étrangers issus de pays hors Union européenne. »

s'y déclarer favorables (+ 5 points). La proposition reste minoritaire chez les électeurs Les Républicains avec 39 % de personnes favorables en progrès toutefois de 3 points et une configuration assez semblable au Rassemblement national (32 % favorables, + 3).

La progression record (+ 14 points) se trouve chez les personnes sans préférence partisane affichée avec 54 % d'opinions favorables.

Cette étude pour laquelle il aura été fait bien peu de relais médiatique entre en contradiction avec l'atmosphère ambiante qui donne plutôt l'impression que l'électorat serait réfractaire à toute politique d'intégration favorable aux étrangers issus de pays hors Union européenne. Elle montre que les objections qui sont souvent faites à cette évolution électorale consistant à dire que l'opinion publique n'y est pas prête pourraient bientôt devoir montrer leurs limites. □

1. Enquête réalisée par téléphone du 26 septembre au 3 octobre 2018. Échantillon de 1 010 personnes, représentatif des Français âgés de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé (e). [Télécharger le rapport](#)

2. Depuis plus de vingt ans, *La Lettre de la citoyenneté* publie une enquête barométrique pour suivre dans le temps le regard des Français concernant le droit de vote des étrangers résidant en France pour les élections locales et européennes. Si la loi ouvre aux ressortissants de l'Union européenne le droit de vote aux élections municipales et européennes se déroulant en France cela ne concerne pas les résidents étrangers issus d'autres pays.

Ségrégation scolaire : l'impact de l'enseignement privé est déterminant

Pour éviter de pointer la responsabilité de l'enseignement privé dans la ségrégation sociale et scolaire, il est usuel d'incriminer les stratégies de contournement de la sectorisation scolaire. Or une étude de l'INSEE parue en septembre 2018¹ portant sur les collèges de Paris, Bordeaux et Clermont-Ferrand bat en brèche cette explication qui est donc une idée reçue.

« Le choix d'un collège public en dehors du secteur assigné par la carte scolaire n'accroît la ségrégation entre les établissements scolaires que de façon marginale. Ce type de choix peut réduire la mixité sociale dans les collèges évités (effet 'évitement'). Néanmoins, pour les collèges publics « attractifs », accepter les élèves hors secteur peut augmenter la mixité de leur recrutement (effet 'réallocation') ». Précisons toutefois que « la ségrégation résidentielle », autrement dit le fait d'habiter tel ou tel quartier défavorisé ou au contraire très favorisé, a une influence importante. En effet, ce facteur explique 51 % de la ségrégation pour la ville de Paris alors que le contournement de la carte scolaire choisi par les familles (vers le privé ou vers le public) y contribue à 49 %.

Mais en ce qui concerne les choix des familles, ce n'est pas la dérogation à la carte scolaire qui augmente significativement la ségrégation. « Le surcroît de ségrégation s'explique pour l'essentiel par le choix de certaines familles en faveur de l'en-

seignement privé. » Pour Paris, le choix du privé contribue pour 45 % à la ségrégation observée et le contournement de la carte scolaire pour un collège public à 5 % seulement. Pourtant Nathalie Mons, avec le Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire) qu'elle préside a montré que « la mixité sociale est un avantage pour tous les élèves sans exception ». Las ! Jean-Michel Blanquer, soi-disant féru d'évaluations, préfère casser le thermomètre en programmant la disparition de cette structure dans son projet de loi, alors qu'un rapport parlementaire de septembre 2018 la jugeait « productive, indépendante et transparente » ! Il préfère se soustraire à une évaluation indépendante en y substituant un outil à sa botte, le CEE (Conseil d'évaluation de l'école).

Le fait que les établissements privés sous contrat avec l'État, c'est-à-dire 97 % d'entre eux, soient aux trois quarts financés sur fonds publics, comme le note l'INSEE, signifie donc que la ségrégation sociale dans le domaine scolaire est subventionnée par la puissance publique. Un euro versé au privé, c'est un euro pour aggraver la ségrégation. Le financement public de l'enseignement privé génère la baisse de la mixité sociale à l'école sans parler des dommages inquantifiables quant au prétendu « vivre ensemble » ! □

Vie du CREAL76

Le CREAL76 était présent...

le 9 octobre à la manifestation interprofessionnelle à Rouen, le 13 octobre à une manifestation de migrant-e-s, mineurs isolés, sans papiers expulsés

d'un local vide à Rouen (la Garenne), le 18 octobre à la manifestation des retraités, le 12 novembre à une manifestation Éducation nationale, le 24 novembre à la journée contre les violences envers les femmes où un tract (voir p.8) a été distribué ainsi que des invitations pour la conférence du 11 décembre.

Le CREAL76 a participé ...

le 30 septembre à une table ronde sur la laïcité devant une centaine de personnes lors de la fête organisée à Saint-Léger-du-Bourg-Denis par La France Insoumise. Toutes les organisa-

tions laïques présentes se sont montrées d'accord sur la nécessité de défendre la laïcité suite aux déclarations du président Macron aux Bernardins. À cette occasion, un recueil de textes de réflexion a été proposé, disponible sur le site.

Le CREAL76 a organisé...

le 9 octobre la projection du film *8 femmes en mai 68* au cinéma Ariel de Mont-Saint-Aignan. Le film présentait les témoignages de 8 femmes qui avaient vécu *Mai 68* dans des situations différentes (étudiantes, ouvrières, employées, ...), toutes

très touchantes par la force de leur engagement dans les conditions de l'époque. Une cinquantaine de spectateurs-trices ont assisté à la séance suivie d'un intéressant débat en présence du réalisateur Xavier Barthélémy et de Martine Storti, une des 8 femmes du film.

Le CREAL 76 a initié...

une réunion unitaire des organisations laïques le 26 novembre en vue de préparer une riposte au projet de loi Macron sur la révision de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Étaient représentés : la Ligue de l'enseignement 76, les Délé-

gués départementaux de l'éducation nationale (DDEN76), la Libre Pensée 76, le CREAL76. Un consensus se dégage pour une conférence de presse le 4 décembre, une demande d'audience, l'écriture d'un texte unitaire d'appel à un rassemblement samedi 8 décembre à 11 h devant la préfecture

Le CREAL 76 a écrit...

une lettre ouverte au président de la République adressée également aux parlementaires, associations, partis, à la

presse...pour que la France soutienne le rapport sur les droits culturels présenté devant l'AG de l'ONU le 23 octobre (voir page 15).

Le CREAL 76 propose...

un dépliant **Formation, conférences, débats, ressources** regroupant toutes ses possibilités d'intervention, d'animations, de

documentation (inséré dans ce bulletin et sur le site) à destination des collectivités, associations, syndicats, médiathèques. **Diffusez-le, utilisez-le pour organiser des réunions !**

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Pourquoi la date du 25 novembre ?

À Bogota, en 1981, la première rencontre féministe pour l'Amérique latine et les Caraïbes retient cette date en hommage aux trois sœurs Patria, Minerva et María Teresa Mirabal, combattantes contre la dictature de Rafael Trujillo au pouvoir de 1930 à 1961 en République dominicaine, qui furent massacrées à coups de machette le 25 novembre 1960. En 1993, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle est ainsi définie : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». En 1999 l'Assemblée générale des Nations unies fait du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Féminisme et laïcité

Déjà en mars 2005, la Coordination française de la Marche mondiale des femmes s'inquiétait de « la place grandissante accordée par de très nombreux États à l'intervention politique des différentes Églises et à la montée des intégrismes religieux en Europe qui génèrent des reculs sévères quant aux droits des femmes européennes ». Elle affirmait en 2015 : « La Laïcité est pour nous une valeur universelle, vecteur de libération humaine ». De son côté la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF) revendique : « Pas de démocratie sans les femmes et pas de liberté et d'égalité sans laïcité. »

Parfois le rapprochement entre laïcité et féminisme est contesté au motif que la IIIe République qui a produit la loi de 1905 était bien peu favorable aux femmes au point de leur avoir toujours refusé le droit de vote. Ce n'est vrai qu'au prix d'une falsification qui amalgame la cause et l'outil à la disposition de cette cause. La laïcité n'établit pas l'égalité des sexes mais elle écarte des délibérations de l'État les autorités religieuses qui sont, dans leurs diversités, les pires ennemies du féminisme.



Une théorie pour refuser l'égalité au nom de la nature



L'idée de complémentarité entre hommes et femmes pose l'idée de l'existence de rôles naturels ou d'origine divine pour les deux sexes. Elle justifie la perspective de réalisation du dessein divin au sein de couples hétérosexuels et invalide la lutte pour l'égalité des sexes et des sexualités. En France, en 2014, des opposants à un projet d'éducation scolaire soutenant l'égalité pour lutter contre les préjugés et stéréotypes sexistes à l'école, l'ABCD de l'égalité, y font échec en réclamant « un ABCD de la complémentarité ». En Tunisie, en 2012, lors du débat sur le projet de réforme de la Constitution le parti Ennahdha opposé à l'idée d'égalité, annonce vouloir y introduire la notion de complémentarité, provoquant une levée de boucliers, mais conduisant à une formulation sur l'égalité trop vague et donc jugée peu opérante par le mouvement féministe.

« Le plus grand trait d'union de toutes les religions du globe est la misogynie. » Aria Ly
(dans un article paru dans *Le Républicain rouennais* en décembre 1908)

Mon corps n'est pas à votre disposition

Cette année le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes depuis 1999, coïncide quasiment avec le premier anniversaire du mouvement MeToo.

En un an, ce mouvement, qui a commencé aux USA en octobre 2017 avec l'affaire Weinstein, ce très puissant producteur américain accusé par nombre d'actrices de harcèlement et de violences sexuelles, a essaimé dans le monde entier. J'insiste sur ce premier aspect. Dans un moment où des personnes et des courants politiques remettent en cause l'universel, et veulent assigner le féminisme à résidence occidentale, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles s'est développée dans presque tous les pays, sous des formes certes différentes, mais avec le même objectif : montrer à quel point ces violences perdurent et la nécessité de politiques, d'initiatives, de lois pour les combattre.

Un second aspect caractérise ce mouvement que je qualifie de féministe : il n'a pas été initié par des féministes patentées, déclarées, militantes. Il s'agit d'un mouvement international et transversal. Parti d'un milieu, celui du cinéma, il en a gagné d'autres où les femmes sont nombreuses mais peu en position de pouvoir : l'opéra, le théâtre, la danse, la mode, le journalisme, la politique (toutes tendances confondues), le sport, le syndicalisme, et, au fil des semaines, des milieux et lieux d'études ou de travail fort nombreux. Donc la vague a largement dépassé le champ habituel des associations féministes. Sous cet angle, on peut faire la comparaison avec la lutte pour la libéralisation de l'avortement, qui concernait, elle aussi toutes les femmes, qu'elles soient riches, pauvres, blanches, noires, asiatiques, arabes, immigrées, prolétaires, bourgeoises, etc. Même si, évidemment, les choses n'étaient pas vécues de la même façon selon les positionnements de classe, toutes les femmes étaient concernées par le sujet.

La question du harcèlement, du sexisme, des violences concerne aussi toutes les femmes. Toutes les filles ont été élevées dans la peur du viol, de l'agression. Toutes les femmes ont peur la nuit, en se promenant seules au fin fond d'une ville ou d'une campagne. Et presque toutes les femmes ont été victimes, sinon de viol, du moins de mains aux fesses, de harcèlement, etc. Et toutes savent que, pas toujours mais trop souvent, supporter des tripotages ou même, pour reprendre la très ancienne expression populaire, « passer à la casserole », est à l'ordre du jour si l'on ne veut pas être fichue à la porte...

C'est donc une expérience ancestrale et partagée qui est

massivement critiquée, stigmatisée, refusée. Et toutes les rengaines n'y pourront rien.

Les rengaines justement, nous en entendons beaucoup : délation, moralisme, puritanisme, haine des hommes, guerre des sexes, fin de la séduction, annulation de la différence des sexes et j'en passe. Autant de rengaines qui traversent décennies et même siècles à chaque épisode de l'émancipation des femmes, à chaque progrès de leurs droits. Ainsi « puritaines », « moralisatrices » les filles du MLF qui dans les années 70 luttèrent contre le viol. « Puritaines », « moralisatrices », encore les féministes qui soutenaient le projet de loi antisexiste proposée par Yvette Roudy lorsqu'elle était, dans les années 80, ministre des droits des femmes ! C'est ce que des publicitaires, soucieux surtout de leur fonds de commerce, expliquèrent au président de la République François Mitterrand qui du coup céda aux intimidations, pour ne pas avoir l'air de promouvoir un détestable « ordre moral ». Mais si le refus de la nudité pour elle-même renvoie au moralisme, j'ai beau faire, je ne vois pas en quoi refuser l'instrumentalisation des corps et en particulier de celui des femmes à des fins publicitaires, commerciales et financières en relève. De même, malgré mes efforts, je ne parviens pas à comprendre en quoi refuser d'être tripotée quand on n'en a pas envie instaurerait un ordre moral étouffant !

Dans les luttes actuelles, ce n'est pas tant l'instauration d'un ordre moral qui se joue, bien plutôt la récusation salutaire d'un ordre moral ancien, tenace et persévérant, qui apprend aux hommes à céder à leurs désirs et aux femmes à céder sur leurs désirs. Ce qui est dit, répété depuis des décennies et fort vivement depuis quelques mois est très clair et tient en une phrase : mon corps n'est pas à votre disposition. Et c'est l'énoncé de cet interdit qui oblige à inventer de nouveaux rapports entre les femmes et les hommes.

Il oblige aussi à faire une place importante dans les formations, qu'il s'agisse des formations scolaires et universitaires, des formations professionnelles initiales ou continues, à cet enjeu de la lutte contre le sexisme, le harcèlement, les agressions sexuelles. Même obligation pour le fonctionnement des entreprises, tant le sexisme et le harcèlement au travail demeurent hélas des comportements trop souvent considérés comme « normaux », « ordinaires », « sans gravité ».

Il oblige surtout à considérer cet enjeu des violences sexistes et sexuelles non pas comme un enjeu de mœurs, ou de morale, ou de règlements de compte mais bien comme un enjeu politique puis qu'il renvoie aux deux concepts politiques essentiels que sont la liberté et l'égalité. □

Martine STORTI 20 novembre 2018

« Le Dieu des chrétiens est un père qui fait grand cas de ses pommes et fort peu de ses enfants. »

Denis Diderot

La loi de 1905 remise sur le métier

L'Opinion du 5 novembre 2018 révélait les avant-projets du gouvernement de modification de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Cette intention s'inscrit dans la longue liste des tentatives pour organiser le culte musulman. Intention qui oscille entre le souci de permettre à nos concitoyens de confession musulmane une pratique assurée et apaisée de leur culte et celui d'intégrer ses rites au dispositif antiterroriste.

Les modalités qui remettent en cause les principes

D'après ces informations officieuses, ces modifications ne concerneraient que les dispositions jusque là définies de l'article 18 à l'article 36, soit les titres IV et V portant respectivement les titres suivants : *"Des associations pour l'exercice des cultes"* et *"Police des cultes"*. C'est-à-dire les titres qui portent essentiellement sur l'administration, l'expression et le financement des cultes.

Est-il utile de rappeler les principes essentiels portés par cette loi par ses articles 1 et 2 : la liberté de conscience, le libre exercice des cultes et le fait établi que *« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »* ? Les modifications envisagées ne concerneraient donc semble-t-il que ce qui est précisé dans l'article 1 à propos de la liberté d'exercice des cultes : *« les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public. »*

Il convient de rappeler que si la loi de 1905 écarte les cultes de tout rôle institutionnel dans la gestion des affaires publiques, elle libère, par la dénonciation de fait du Concordat de 1801, ces mêmes cultes de tout contrôle de l'État hors les obligations communes à toutes les associations et à tous les citoyens. Ce qui écarte toute intervention de l'État dans l'administration, la gestion et le financement d'un culte. Il ne peut être question d'un contournement réglementaire qui conduirait au dévoiement du principe de séparation des Églises et de l'État par une forme de contractualisation s'approchant du régime concordataire échangeant une labellisation au prix d'avantages fiscaux (par ailleurs en contradiction avec la première phrase de l'article 1 de la loi).

Quelles modifications ?

Lassé d'attendre que le culte musulman se dote de structures représentatives lui permettant d'intégrer le statut d'association culturelle conforme aux dispositions de la Loi de séparation, le gouvernement tente de proposer un dispositif financièrement attractif contractualisant les relations de l'État avec le culte musulman et par voie de conséquence avec toutes les autres religions :

- mise en place d'un label d'État (valable 5 ans et renouvelable) qui inciterait les cultes à s'organiser en associations culturelles loi de 1905 plutôt qu'en association loi 1901, cas le plus souvent des associations musulmanes. Remarque : alors que la loi de 1905 par principe ne reconnaît aucune compétence de la République en matière religieuse on peut se demander quel sera l'organisme public qui sera chargé de dispenser ce label.
- extension des possibilités de subventionnement des édifices religieux pour les « réparations et rénovation

énergétique », avec pour contrepartie pour les associations l'obligation de présenter leur comptabilité au contrôle de la Cour des comptes. Les subventionnements existent déjà pour les édifices culturels publics datant d'avant 1905 et pour les lieux culturels classés monuments historiques. Une modification de l'article 19-6 portée par Vichy par la loi du 25 décembre 1942 permet *« aux édifices affectés au culte public qu'ils soient ou non classés monuments historiques »* d'accéder au subventionnement public. Elle permet aussi (modification de l'article 19-4) aux associations culturelles de recevoir librement dons et legs.

- contrôle des financements étrangers, avec déclaration par les associations des dons d'états étrangers, d'entreprises ou de particuliers étrangers supérieurs à 10 000 €. Il s'agit de manière plus ou moins visible de contrôler avant tout les cultes musulmans et à la marge les cultes orthodoxes. Cette obligation sera-t-elle étendue aux autres cultes avec le contrôle des financements venant du Vatican pour les catholiques, de Russie ou de Grèce pour les orthodoxes, des USA ou du Brésil pour les évangéliques, d'Israël pour les israélites ?
- possibilité pour les associations culturelles de tirer des revenus locatifs d'immeubles, sous couvert de diversification des ressources et d'autonomie. La Fédération protestante bataille depuis des années pour bénéficier d'une telle mesure, déjà repoussée en janvier au Parlement dans le cadre de la Loi dite « du droit à l'erreur ». Rappelons que l'article 19 de la loi de 1905 permet aux associations culturelles de *« verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres associations constituées pour le même objet »*. Ainsi le droit permettrait à une organisation culturelle de reverser à titre gratuit et sans impôt, les bénéfices qu'elle tirerait de la location d'un immeuble dont elle est propriétaire, à d'autres organisations culturelles.
- mise en place en place d'un bouclier juridique pour empêcher la « prise de contrôle inamicale » de lieux de culte par « des prédicateurs radicaux » en soumettant à la délibération de l'association culturelle le recrutement d'un ministre des cultes, la cession d'un bien immobilier ou la modification des statuts. On ne voit pas comment la République sans déroger à son engagement par la loi de 1905 à ne pas s'immiscer dans les affaires internes des religions pourrait se substituer aux structures internes des associations culturelles pour assurer leur pérennité ? L'État s'arrogerait-il un droit de veto quand certaines questions seraient portées à l'ordre du jour des instances délibératives de ces associations culturelles ?
- renforcement des sanctions pour entrave à l'exercice du culte, incitation à la rébellion et au non-respect de la loi, l'utilisation des lieux de culte pour les réunions politiques.

Modifications qui semblent superflues puisque les articles 31 à 35 de la loi de 1905 comportent déjà des dispositions allant dans ce sens... et ne sont jamais appliquées.

Il y a pourtant mieux à faire

On le voit, cette proposition - si le gouvernement persiste dans cette démarche - qui sera présentée comme relevant du « bon sens », va rompre l'équilibre que chacun reconnaît à cette loi de concorde. Pourtant il ne manque pas de sujets dont l'État pourrait se saisir pour réparer les erreurs commises en matière de laïcité. Ceux qui ont en charge de gouverner dans le respect de la loi de 1905 ne peuvent ignorer les graves agressions dont elle demeure victime :

- en refusant de rétablir l'égalité dans la gestion des territoires par le maintien du statut particulier d'Alsace-Moselle qui permet entre autres à l'État de salarier les responsables religieux (hormis ceux de l'islam !), en pérennisant, en Guyane, l'ordonnance royale de Charles X, et en d'autres

territoires d'outre-mer, les décrets-lois Mandel de 1939 qui fondent un droit local.

- en confortant le droit de cité de l'école confessionnelle retrouvé sous le régime de Vichy, par le subventionnement de ce système éducatif parallèle puis en salariant ses personnels avec la loi Debré de 1959.

Une fois de plus, on constate que le charcutage de la loi de 1905 à des fins politiciennes et sécuritaires s'avère être un exercice périlleux qui remet en cause la séparation proclamée le 9 décembre 1905 en conduisant l'État à se mêler de régenter les cultes.

Que l'État s'en tienne à former des citoyens et des citoyennes, en particulier en dotant l'École publique des moyens lui permettant d'atteindre le plus haut niveau d'exigence et de compétence. C'est un moyen plus sûr pour se prémunir contre l'obscurantisme, plutôt que d'associer les cultes aux services de renseignement ! □

Normandie et Seine-Maritime s'engagent pour l'enseignement privé

Il est devenu banal et récurrent que ces deux collectivités favorisent l'enseignement privé au détriment des collèges et lycées publics allant jusqu'à en faire un axe de communication.

La dotation globale de fonctionnement des 109 collèges publics du département pour 2019 subit une baisse record de 1,07 million €, soit - 7 % pour un effectif qui lui ne diminue que de 1,69 %. Dans le même temps la dotation départementale aux 23 collèges privés ne baisse que de 2,91 %. Si on prend en compte les 3 dernières années, la baisse des dotations de fonctionnement pour les collèges publics atteint même 13,41 %. De plus les collèges privés se soustraient à leurs obligations en ne transmettant pas complètement leur budget qui sert pourtant de base de calcul à l'aide à l'investis-

sement. Cette aide peut en effet aller jusqu'à 10 % de leur budget annuel (et ils peuvent réclamer cette aide tous les ans !). Remarquons que ce pourcentage d'aide est une possibilité qui pourrait être réglementairement ramenée à zéro, mais ce n'est pas l'option du département... Ainsi le Département versera 1,6 million d'aides à l'investissement aux collèges privés sans véritable contrôle et dans le brouillard.

La région Normandie continue elle aussi à s'engager toujours plus en communiquant sur les 57 millions € versés en 2 ans aux lycées privés. S'agissant de son soutien aux Écoles de production (structures d'apprentissage privées hors contrat), elle est relayée par la ministre du travail Muriel Pénicaud qui en fait la promotion. Favorable au développement de l'apprentissage placé sous la coupe des branches professionnelles, la Région a décidé le 26 octobre une subvention de 3,7 millions pour la modernisation de 29 CFA (Centre de formation des apprentis) qui sont des structures privées patronales. □

Une École démocratique ?

Une « École démocratique » s'est ouverte près de Pont-Audemer dans l'Eure. Il s'agit d'une école privée hors contrat qui « scolarise » 20 élèves de 3 à 15 ans. Apparemment on y fait ce qu'on veut : pas de programme, pas de contrôles, pas d'horaires... Une adulte de la structure déclare à propos des élèves (?) : « On leur fait confiance pour découvrir le potentiel en eux en fonction de leurs intérêts ». Mais la démocratie, même ainsi conçue, a un prix : 3 000 € par enfant.

Ces écoles se revendiquent du modèle Sudbury fondé aux USA en 1969 prônant une éducation totalement personnalisée. Une telle école fonctionne à Caen tandis que des projets existent au Havre, à Bernay et à Évreux. Au niveau national Eudec (European democratic education community - <http://www.eudec.fr>) revendique 40 écoles pour 700 élèves.



On assiste à une croissance forte des écoles privées hors contrat : + 15 % en 2017. La progression du privé sous contrat se ralentit¹. À cette rentrée, elle est seulement équivalente à la hausse démographique (+ 0,1 %), mais le privé hors contrat passe de 0,2 % en 2009 à 0,6 % en 2017. Ces écoles qui ont le vent en poupe émanent de courants divers : une droite catholique surfant sur la Manif pour tous, un courant néolibéral partisan du marché scolaire, un courant cherchant à créer des îlots

de pédagogie bienveillante auquel semblent se rattacher les Écoles démocratiques. Ces courants partagent un même rejet de l'école publique. □

¹ La légère baisse de dotation en postes pour le privé en 2019 n'alarme pas le secrétaire général de l'enseignement catholique qui déclare le 4 octobre : « Il y a dans la réforme des lycées un gisement d'économies possible ».

A l'école aussi le marché prospère sur les ruines du service public !

C'est un mécanisme maintenant bien connu : quand le service public est détruit à force de pénurie de moyens et de réformes libérales, c'est le marché payant qui en profite. La réforme de la SNCF le montre bien. Des petites lignes de train, déjà régionalisées, sont abandonnées ? Qu'à cela ne tienne, on les refile à la concurrence privée ! C'est un exemple de l'objectif que s'est fixé le gouvernement avec le projet Cap 22 pour toute la fonction publique : abandonner des missions publiques, les confier aux régions et/ou bien les privatiser.

L'Éducation nationale n'échappe pas à cette privatisation à peine déguisée. Le recours de plus en plus important de familles aux cours de soutien scolaire privés, dont les frais sont déductibles des impôts, s'est construit sur la suppression des dispositifs d'aides aux élèves en difficultés.

Le sort réservé aux DRONISEP¹, aux Centres d'informations et d'orientation (CIO) ainsi qu'à leurs personnels, les conseillers d'orientation (COPsy), l'illustre à nouveau, avec là aussi un double mécanisme : décentraliser et réduire l'accès des utilisateurs au service. Voilà plusieurs années que les gouvernements successifs ferment les CIO sur tout le territoire. Maintenant le choix est clairement affiché de tous les fermer et de confier aux régions la gestion du service d'orientation ainsi que ses personnels². Les familles et les élèves, les demandeurs d'emplois et les salariés en reconversion, les jeunes déscolarisés, mineurs isolés, primo-arrivants ne pourront plus rencontrer les COPsy qu'au sein des établissements. Parallèlement, des missions des COPsy sont désormais confiées aux professeurs principaux.

Avec la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE), un processus de sélection à l'université s'est mis en place, qui demande aux candidats de se conformer à un certain nombre

d'attendus et de produire CV et lettres de motivation. Cette loi Vidal a déjà offert de nouvelles perspectives de croissance aux entreprises positionnées sur le secteur de l'orientation post bac.

L'autre aubaine pour le marché de l'orientation, c'est la réforme annoncée des lycées qui instaure la personnalisation des parcours des lycéen-ne-s dès la classe de seconde. Les élèves devront choisir entre des domaines majeurs et des domaines mineurs, choix qui de fait scellera en grande partie leurs trajectoires possibles dans le supérieur. Aussi les choix opérés en matière d'orientation seront particulièrement importants d'autant que les places sont désormais limitées. Le marché du coaching scolaire, qui existe déjà depuis plusieurs années, ne s'y est pas trompé : on en a une illustration avec Ton avenir.net grâce à des conseillers disponibles sur Skype.

Pour la modique somme de 320 euros, la formule « Inspiration » permet lors d'un unique rendez-vous de 1h30 une analyse de la situation du lycéen et détermine avec lui et ses parents les cursus scolaires adaptés à l'objectif professionnel, à ses souhaits et motivations, à son niveau scolaire. Il ne reste plus au lycéen et/ou à ses parents qu'à procéder à l'enregistrement des vœux sur Parcoursup. Pour la moins modique somme de 560 euros, la formule « Sérénité » permet, en deux rendez-vous, à peu près la même chose³.

Ton avenir.net, ID Orientation, Élan-coaching, Eureka-Study, Ionis Tutoring, officines privées se sont vite positionnées sur ces « marchés ». Les gouvernements successifs ont préparé le terrain à coup de décentralisation, réduction de moyens et réformes de l'enseignement et de l'université. Les usagers sont alors amenés ou contraints à avoir recours à des prestations payantes tant le service public s'est éloigné d'eux ! ☐

¹ Délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions.

² Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

³ <https://larotative.info/avec-la-loi-vidal-de-nouvelles-2631.html>

[Ton avenir.net](#), [ID Orientation](#), [Élan-coaching](#), [Eureka-Study](#), [Ionis Tutoring](#).

**Textes
en
ligne**

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en cliquant sur les liens

« Desconfía del buey por delante, del mulo por detrás y del fraile por todos lados. » Miguel de Cervantes
« Méfie-toi du bœuf par devant, du mulet par derrière et du moine de partout. » Miguel de Cervantes

Après la mort de Franco : en dépit des apparences démocratiques, l'Espagne, demeure un État confessionnel et catholique

La Constitution de 1978

Après la mort de Franco le 20 novembre 1975, Juan Carlos de Bourbon accédait au trône d'Espagne comme le dictateur lui-même l'avait décidé. Le processus de « Transition » aboutirait le 31 octobre 1978 à la rédaction d'une Constitution entre les leaders politiques de l'opposition et les anciens franquistes « convertis » à la démocratie. Ces circonstances font qu'on ne peut l'évaluer que comme le produit d'une « démocratie octroyée », suivant l'expression de l'historien Guy Hermet.

Lire l'article en intégralité : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/textes.html>

ParcourSup ne reproduit pas les inégalités sociales, il les aggrave.

ParcourSup est le nouvel outil d'affectation des lycéens dans le supérieur.

Il succède à APB, Admission Post-Bac, qui a été très décrié par Dominique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, à l'automne 2017 parce il avait été nécessaire de recourir au tirage au sort pour affecter 3 000 futurs étudiants, sur 800 000, dans des filières en tension, soit 0,35 % de la totalité des lycéens qui postulaient sur APB¹.

ParcourSup et son nouvel algorithme sont nés de la volonté du gouvernement de changer les modalités d'accès dans le supérieur avant même l'adoption de la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) pour améliorer la réussite des étudiants, les mauvaises orientations étant rendues responsables de l'échec en première année. Un certain nombre de critiques ont alors émané de professeurs du supérieur, chercheurs et syndicalistes, reprochant à ce nouvel outil d'affectation de conduire à une sélection accrue des élèves des classes populaires et des territoires relégués.

L'accès à l'enseignement supérieur reste très inégalitaire

L'Université française est déjà très inégalitaire et rien n'est prévu par le gouvernement pour régler ce problème. Pour Leïla Frouillou², « le plan étudiants du gouvernement n'est pas simplement une énième réforme des universités érodant le service public d'enseignement supérieur, engloutissant des personnels désormais habitués à appliquer dans l'urgence, le chaos et la pénurie de moyens des mesures iniques tant pour eux que pour les jeunes qu'ils sont supposés accueillir. C'est un tournant, qui détruit le droit à l'éducation. L'enseignement supérieur produisait déjà des effets massifs de reproduction des inégalités sociales. Au lieu de les combattre, ce plan le fait basculer vers un système d'exclusion de certaines catégories, majoritairement issues des classes populaires, hors des études supérieures ».

Pour Gilles Dorronsoro³, l'organisation de l'éducation aggrave les inégalités sociales dès le primaire, et les écarts initiaux s'accroissent avec pour conséquence une quasi-exclusion des classes populaires de l'enseignement supérieur. Ces étudiants disparaissent avec les années pour ne représenter qu'un pourcentage très réduit au niveau du master et du doctorat. Les enfants d'ouvriers représentent 11 % des étudiants selon le ministère de l'Éducation nationale, soit trois fois moins que leur part parmi les jeunes de 18 à 23 ans. À l'opposé, les enfants de cadres supérieurs représentent 30 % des étudiants mais seulement 17 % des 18-23 ans. À l'université, la part des enfants des catégories modestes diminue au fur et à mesure du cursus. 15 % des étudiants de licence sont enfants d'employés, 13 % enfants d'ouvriers. En master, ces données tombent respectivement à 10 % et 8 % et, en doctorat, à 7 % et 5 %. À l'inverse, la proportion de jeunes dont les parents sont cadres, déjà la plus élevée en licence (28 %), augmente tout au long du cursus, de 33 % en master à 34 % en doctorat. Au fond, l'enseignement supérieur

universitaire est tout autant sélectif socialement que les grandes écoles, mais le tri s'effectue plus tard dans le cursus⁴.

L'Université est structurellement sous-dotée

Pour David Cayla⁵, « le gouvernement a beau jeu de mettre les dysfonctionnements des rentrées précédentes sur le dos de l'admission post bac (APB) et de son logiciel. Il est vrai que ce système avait abouti à l'organisation de tirages au sort dans les formations en tension. Mais ce tirage au sort n'avait en réalité rien à voir avec APB. C'est la conséquence logique d'une situation de pénurie de places dans l'enseignement supérieur qui elle-même résulte d'un sous-investissement chronique. » Des moyens en baisse aussi bien dans les capacités d'accueil qu'en nombre de professeurs, quand le nombre d'étudiants augmente continuellement. Pour Thomas Piketty, l'équation est simple : depuis 2008, le budget de l'enseignement supérieur a augmenté de 10 %, le nombre d'étudiants de 20 %. À la rentrée 2018, 28 300 étudiants supplémentaires sont attendus rien que dans l'enseignement supérieur public. Dans les dix prochaines années, près de 300 000 jeunes supplémentaires souhaiteront suivre des études supérieures, soit 2,9 millions d'étudiants contre 2,6 millions pour la rentrée 2018. Le tirage au sort est le résultat de la pénurie de places dans l'enseignement supérieur public.

Le bac ne suffit plus pour aller dans le supérieur

Désormais, pour entrer à l'université, il faut se vendre et passer le filtre des attendus édictés par les universités ! À la différence d'APB, Parcoursup laisse la possibilité à chaque formation d'introduire ses propres critères pour sélectionner ses candidats. Au lieu de classer leurs vœux selon leur préférence, les futurs étudiants doivent donc écrire des lettres de motivation et joindre des CV avec un projet de formation motivé. Il n'est même pas sûr que ces dossiers soient vraiment étudiés par les commissions de chaque établissement et université. Le baccalauréat ne suffit plus, pour Leïla Frouillou³, ce système « oblige les élèves à devenir les auto-entrepreneurs d'eux-mêmes ». Quand bien même les commissions auraient le temps de lire tous ces documents, seules se démarqueraient les lettres de ceux disposant de ressources familiales plus importantes ou pouvant payer des coachs privés pour le faire. Devant la difficulté de traiter tous ces documents, le ministère a mis à disposition un outil d'« aide à la décision », c'est-à-dire un autre algorithme qui triera les élèves selon les « attendus » propres à chaque université : notes dans telle ou telle matière, activités extra-scolaires, voyages à l'étranger, motivation affichée, cours de musique, clubs de sport... La fréquence de ces activités extra-scolaires dépend évidemment du milieu social et des ressources familiales et financières de chaque jeune. Les universités ne sont pas tenues légalement de dévoiler ces algorithmes locaux et donc leurs critères de sélection malgré des demandes réitérées.

Le lycée d'origine peut être un critère de sélection. Un bache-

lier provenant d'un quartier défavorisé, dont le lycée affiche un taux de réussite au bac très moyen et un nombre de mentions faible sera donc défavorisé par rapport à un élève d'un établissement plus prestigieux, et socialement plus sélectif. Ce qui a eu pour effet qu'un nombre important de lycéens et lycéennes des départements limitrophes de Paris, n'ont eu aucune affectation sur Paris ⁶ et en particulier les bacheliers technologiques et professionnels.

Les meilleurs élèves ont priorité sur les plus faibles

Contrairement à APB, les vœux des élèves ne sont plus hiérarchisés alors que c'est un critère de motivation. Un élève peut être admis à plusieurs formations et prendre le temps de faire un choix définitif. À la différence d'APB qui répartissait en fonction des préférences des candidats, le fonctionnement de Parcoursup a pour conséquence de voir une élite lycéenne « truster » les premières places. Ces candidats, bien classés, seront systématiquement acceptés par plusieurs universités, bloquant autant de places dans l'attente de leur choix définitif.

Des critères de « bourses » qui ne corrigent rien

Afin de donner une coloration plus sociale au nouveau dispositif Parcoursup, il a été décidé que dans chaque filière, une proportion de boursiers de l'Éducation nationale soit édictée. Ces quotas, mis en place dans un élan assumé de discrimination positive, sont fixés par le recteur. Pour le ministère de l'Enseignement supérieur, cela permettra aux universités d'accueillir « des publics divers ». Pour Catherine, conseillère

d'orientation qui veut rester anonyme, « cela ne lutte pas contre mais reproduit les inégalités voire les institutionnalise. Par exemple en droit à Paris-VIII, il y a un quota de 16 %, alors que le chiffre est de 2 % à Assas (l'une des universités les plus prestigieuses). Du coup, cette mesure ne corrige rien en définitive ». Elle relève les mêmes écarts entre les universités intra et extra-muros. « Pourquoi en éco-gestion à Paris-II y a-t-il 3 % de boursiers, 7 % à Paris-I, et à Villetaneuse 21 % ? Si les quotas servent à perpétuer les discriminations, à quoi cela sert-il ? »⁶

Un rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire indiquait, en septembre 2016, que la France était le pays le plus inégalitaire en matière d'éducation parmi les 35 membres de l'OCDE. Si les prévisions sur le mode de sélection de Parcoursup se confirment, la situation ne s'améliorera pas, les bacheliers des milieux populaires ou avec des parcours scolaires compliqués ayant une forte probabilité d'être, de fait, exclus de l'enseignement supérieur, sans même avoir l'occasion d'y tenter leur chance. □

¹<https://www.bastamag.net/Parcoursup-un-algorithme-kafkaïen-qui-renforce-les-inegalites-sociales>

²https://www.liberation.fr/debats/2018/01/17/selection-a-l-universite-de-la-reproduction-sociale-a-l-exclusion_1622796

³https://www.liberation.fr/debats/2018/04/17/parcoursup-ne-reproduit-pas-les-inegalites-sociales-il-les-aggrave_1644010

⁴<https://www.inegalites.fr/Les-milieux-populaires-largement-sous-representes-dans-l-enseignement-superieur>

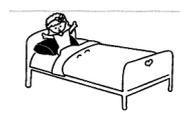
⁵<https://blogs.mediapart.fr/les-economistes-atterres/blog/240418/les-laisses-pour-compte-de-parcoursup>

⁶ <https://www.mediapart.fr/journal/france/120618/parcoursup-ne-reduit-pas-les-inegalites-mais-les-conforte>

Les stéréotypes de genre ont la vie dure (D'après un communiqué de Sud-Éducation)



Quand ces images ont-elles été proposées aux élèves de CP et CE1 montrant un garçon actif à l'extérieur et une fille passive à l'intérieur : en 1950 ? en 1960 ? À la rentrée 2018 dans le cadre des évaluations nationales! Pourtant le ministère prétend que le respect de l'égalité entre femmes et hommes doit être au cœur des apprentissages, ainsi que le refus des stéréotypes parmi les compétences sociales et civiques que tout élève doit acquérir.



À L'AGENDA

8/11/18 à 11h00 devant la Préfecture de Rouen	Rassemblement contre la révision de la loi de 1905 appelé par plusieurs associations, syndicats.
11/12/18 à 18 h00 à la bibliothèque Simone-de-Beauvoir à Rouen	Conférence - débat : <i>Les expressions religieuses dans une société laïque</i> avec Jacqueline Costa-Lascoux.
26/01/19 à l'espace Néhout à Malaunay	Assemblée générale du CREAL76
8/03/19 à 18h00 à la Bibliothèque Simone-de-Beauvoir à Rouen	Conférence-débat : Véronique RIEU présentera son livre <i>L'anticléricalisme féministe sous la IIIe République (1875-1914)</i>

« La terre est plate. Quiconque clame qu'elle est sphérique est un athée méritant un châtement. »

Cheikh 'Abdul-'Aziz Ibn Baaz, autorité religieuse suprême d'Arabie Saoudite, 1993

Universalisme, droits culturels et laïcité

C'est finalement le 23 octobre que Karima Bennouna a pu présenter son rapport devant la 73^e Assemblée générale de l'ONU. Le mot laïcité y figure dans les 6 langues en usage à l'ONU : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. C'est de Russie que sont venues les critiques lors du « dialogue interactif », invitant la Rapporteuse spéciale « à travailler dans le strict périmètre du droit international ». Dans sa réponse Karima Bennouna explique que « ce sont les plus marginalisés qui ont le plus à perdre d'une approche axée sur les traditions en matière de droits de l'homme. La culture évolue avec le temps et, historiquement, à certains endroits et à certaines époques, l'esclavage ou encore la domination étaient justifiés au nom de valeurs traditionnelles, choses qui sont considérées aujourd'hui comme tout à fait répugnantes » a-t-elle fait observer. Pour la Rapporteuse spéciale, il existe aussi dans le cadre culturel le droit de faire de nouveaux choix par rapport aux valeurs actuelles et d'abandonner certaines pratiques.

Puisse ce rapport faire l'objet d'une résolution internationale !

Lettre ouverte à M. le Président de la République

le 10 octobre 2018

Monsieur le Président,

La prochaine tenue de l'Assemblée générale de l'ONU pourrait être l'occasion de préciser votre pensée et l'orientation de votre politique en matière de laïcité. Depuis votre accession à la Présidence de la République vous avez à plusieurs reprises abordé la mise en œuvre de ce principe constitutionnel. Étrangement ce fut toujours à l'occasion de rencontres avec des responsables religieux et dans le seul souci de les rassurer comme si la laïcité représentait une menace pour l'exercice des cultes et leurs fidèles ! Renvoyant ainsi les femmes et les hommes (croyant-e-s ou non) qui dans le monde militent pour la laïcité dans le camp des adeptes d'une idéologie liberticide.

Le 10 décembre 2018 sera le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme élaborée de 1946 à 1948. Dans ce cadre, le rapport *Universalité, diversité culturelle et droits culturels* (<http://undocs.org/fr/A/73/227>) sera présenté le 26 octobre lors de l'Assemblée générale de l'ONU par Karima Bennouna, Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels.

Karima Bennouna, professeure de droit à l'université Davis de Californie, a reçu le prix Dayton pour la paix en 2014. Elle est née en Algérie où son père Mahfoud Bennouna, anthropologue réputé, fut menacé de mort à plusieurs reprises dans les années 1990. Son grand-père, leader paysan, a perdu la vie comme des milliers d'autres à travers le monde dans la lutte contre le colonialisme qui, écrit-elle dans ce rapport, « est lui-même une forme de relativisme ».

Nombreuses sont les raisons et principes pour lesquels ce rapport doit être adopté.

D'abord il réaffirme le principe d'universalité des droits qui prend sa source dans l'affirmation de la dignité humaine et implique le principe d'égalité. La jouissance des mêmes droits fondamentaux ne dépend pas du lieu, de l'origine, du statut ou de toute autre particularité, mais de la seule appartenance à l'humanité.

Ces droits universels sont un cadre pour la diversité culturelle, et ces deux notions ne sont pas opposables. Pour la Rapporteuse spéciale, « la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant ». Cependant, comme l'affirme l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée. »

L'universalité est un cadre d'inclusion et non d'exclusion. Il s'applique à tous individuellement. Il ne souffre pas les interprétations idéologiques ou communautaires qui par exemple rendraient facultatifs « les droits sexuels et reproductifs liés à l'orientation

sexuelle et à l'identité de genre ».

Le relativisme culturel représente « une déconstruction de l'humanité au nom de la culture » utilisée comme enfermement dans des « spécificités », des traditions, des interprétations religieuses ou autres et non comme une construction dynamique riche de sa diversité. Ainsi la diversité culturelle s'oppose par nature à une conception figée, sclérosée de la culture et donc à la volonté d'en imposer une interprétation. Les notions de consentement éclairé et de liberté de conscience sont à cet égard essentiels. « En réalité, le relativisme culturel n'est pas une simple construction théorique ; les exclusions de la protection des droits qu'elle cherche à créer ont des conséquences graves, parfois mortelles ».

Dans ses conclusions et recommandations, Karima Bennouna appelle les États à « s'abstenir d'utiliser la culture, les droits culturels ou la tradition pour justifier les violations des droits de l'homme internationaux. »

Nous attirons votre attention sur l'une des recommandations indiquant que « Pour améliorer le respect de la diversité culturelle dans le cadre des droits universels, les États devraient : [...] réaffirmer l'importance de la laïcité ainsi que de la séparation de la religion et de l'État, de même que l'importance d'espaces laïcs pour la pleine application de la liberté de religion ou de conviction et de tous les autres droits de l'homme. »

Le rapport de Karima Bennouna est riche et fort de ses arguments juridiques très documentés, poignant par l'évocation des cas concrets de victimes du relativisme et du fondamentalisme, inquiétant par la relation du harcèlement et des persécutions de militants et particulièrement de militantes en défense des droits humains, préoccupant par le constat du désengagement politique et financier envers les structures internationales et régionales de promotion et de défense des droits culturels. Ces qualités motivent également notre lettre.

Dans la filiation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État, du préambule de la Constitution de la IV^e République (1946) repris par celle de la V^e République (1958), il serait pour le moins paradoxal que la France lors de l'Assemblée générale de l'ONU du 26 octobre prochain ne s'inscrive pas dans ce processus.

La délégation française doit soutenir le rapport présenté par Karima Bennouna et contribuer activement ainsi à son adoption qui élargirait le champ des droits culturels dans le cadre des droits humains universels et représenterait un soutien concret inestimable aux hommes et surtout aux femmes qui se mobilisent, de par le monde, dans des conditions difficiles pour leur sécurité et leur intégrité.

Veuillez accepter nos salutations respectueuses.

Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime,

Francis VANHÉE, président

Quand on vous dit que les écrits restent !

Durant ce mois d'août, dans la quiétude de la Bibliothèque de la Royal Society de Londres, un étudiant en histoire s'affaire à de savantes recherches. Le hasard va lui donner l'occasion d'une découverte à laquelle il n'aurait jamais osé rêver.

Salvatore Ricciardo vient de mettre la main sur une lettre qu'on croyait à jamais perdue. Une lettre de sept pages signée GG : les initiales de Galileo Galilei, le fameux Galilée.

Une copie de ce courrier adressée à un ami mathématicien va hélas tomber dans les mains de l'Inquisition qui n'en trouvera pas le contenu à son goût. En effet l'astronome y transgresse sans fard deux dogmes religieux en affirmant d'une part que l'Église ne doit avoir ni autorité en matière de recherche scientifique ni contrôle de leurs résultats et d'autre part que la Bible ne peut en aucun cas être une référence en matière d'astrologie.

Galilée n'arrange pas ses relations avec l'Inquisition quand, dans ce même courrier, il apprend à son correspondant que ses propres observations confirment l'héliocentrisme de Copernic selon lequel la terre et les autres planètes tournent autour du soleil.

Apprenant que l'Inquisition a pu se procurer une copie de ce brûlot blasphématoire, Galilée va d'abord faire savoir que sa lettre a été falsifiée dans le but de lui nuire. Puis parvenant à récupérer l'original, il va tenter d'en adoucir les propos. Le document retrouvé à Londres semble bien être celui-ci sur lequel Galilée s'est livré à cet exercice de « correction » où on peut voir les ratures, retouches et autres



tentatives de pondération. Ainsi, alors que dans son premier jet à propos d'un passage de la Bible qu'il qualifiait de « faux », se contente-t-il d'écrire qu'il « semble différent de la vérité ». On peut douter que l'Inquisition ait pu être sensible à ses astronomiques efforts lexicaux !

Seulement un an après, en 1616, l'Inquisition lui adresse une première mise en garde le sommant de répudier le modèle copernicien et 17 ans plus tard il sera condamné pour hérésie. Après son abjuration, Galilée pourra trouver une retraite honorable dans les environs de Florence... tout en restant sous la surveillance de l'Inquisition.

Des scientifiques n'ont pas manqué de voir dans cette lettre l'acte de naissance de la science moderne. Voilà retrouvé un document historique portant sur la séparation des dogmes religieux et des sciences qui précède de longue date, en France, celle de

l'Église et de l'École qui elle-même devance celle des Églises et de l'État.

Galilée revendique ici la liberté de recherche par l'observation et l'expérimentation dégagées de toute tutelle dogmatique. C'est aussi un premier manifeste pour la laïcité qui milite pour sa dimension universelle. □

"L'Église ne doit avoir ni autorité en matière de recherche scientifique ni contrôle de leurs résultats et d'autre part que la Bible ne peut en aucun cas être une référence en matière d'astrologie."

Maudite soit la guerre !

Comme elle est toujours d'actualité, nous reproduisons un extrait de la lettre d'Anatole France parue dans *L'Humanité* du mardi 18 juillet 1922.

*Ainsi, ceux qui moururent dans cette guerre ne surent pas pourquoi ils mouraient. Il en est de même dans toutes les guerres. Mais non pas au même degré. Ceux qui tombèrent à Jemmapes ne se trompaient pas à ce point sur la cause à laquelle ils se dévouaient. Cette fois, l'ignorance des victimes est tragique. **On croit mourir pour la patrie ; on meurt pour des industriels.** Ces maîtres de l'heure possédaient les trois choses nécessaires aux grandes entreprises modernes : des usines, des banques, des journaux. Michel Corday¹ nous montre comment ils usèrent de ces trois machines à broyer le monde. □*

¹ Les Hauts fourneaux, Michel Corday, 1922, épuisé (semble-t-il)



« Les progrès sociaux et les changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté; et les décadences d'ordre social en raison du décroissement de la liberté des femmes. »

Charles FOURIER (1808)

Échos d'ailleurs

PAYS-BAS : Du canular au fait religieux

Créé en 2005 sous la forme d'un canular par Bobby Henderson, alors étudiant en physique de l'université d'État de l'Oregon, le pastafarisme est maintenant reconnu par divers états de par le monde.

Quand le burlesque devient sérieux

Pour protester contre la décision du Comité d'éducation de l'État du Kansas de permettre l'enseignement du dessein intelligent (version moderne du créationnisme) parallèlement à celui de la théorie de l'évolution, Bobby Henderson, par dérision, confesse sa foi pour le pastafarisme et son dieu créateur qui prend la forme d'un plat de spaghettis géants et de boulettes de viande qui serait à l'origine du monde et de toutes ses créatures. Il demande au nom du respect des consciences que cette révélation soit enseignée dans les écoles au même titre que d'autres théories. L'étudiant facétieux ne recevra aucune réponse du Comité d'éducation de l'État du Kansas.

Mais ce qui avait été conçu comme un énorme canular va prendre par la grâce des réseaux internet la dimension d'un phénomène burlesque pour certains... ou sérieux pour d'autres. Henderson devient le « prophète » de l'*Évangile du Monstre en spaghetti volant* créateur de l'univers. La principale revendication des pastafariens est d'être autorisés à porter une passoire sur la tête sur les photos des documents officiels et ainsi voir respectée, au nom de la liberté religieuse, leur appartenance confessionnelle. Ils ont obtenu satisfaction dans certains états US (Texas en 2014, New-York en 2014, Utah en 2014, Californie en 2014, Massachussets en 2015) et pays (Autriche en 2011, Nouvelle-Zélande en 2015, Taïwan en 2017).

La passoire sacrée au tribunal

Alors qu'elle entendait apparaître sur la photo de son passeport coiffée de la traditionnelle passoire signe de son appartenance confessionnelle une adepte de l'Église du spaghetti volant, Mienke de Wilde, a été déboutée par la justice néerlandaise. Celle-ci a estimé que le "pastafarisme" ou l'Église du spaghetti volant n'était pas une religion. Si la loi néerlandaise autorise la couverture partielle de la tête pour les photos offi-



cielles c'est uniquement pour de "véritables" raisons religieuses. La Justice devra-t-elle dorénavant se prononcer sur l'authenticité des religions ? Pour la jeune femme si l'Église du spaghetti volant est humoristique, sa demande n'en est pas moins sérieuse.

C'est la raison pour laquelle Mienke de Wilde, étudiante en droit de Nimègue, entend désormais porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. □

Sources: info publié le 16/08/2018 sur le site de France Info, The Guardian du 16 août 2018, le journal néerlandais AD.

IRLANDE : Un nouveau signe de rupture avec la domination de l'Église catholique, les Irlandais ont massivement approuvé par référendum, vendredi 26 octobre, l'abrogation de la disposition de leur Constitution faisant du blasphème un délit.

Une faible participation certes, mais avec 69 % des voix, les électeurs ont abrogé l'article 40.6.1 de la loi fondamentale qui punissait de 25 000 euros d'amende tout outrage fait à la religion. 31 % ont voté pour le maintien du délit de blasphème.

En mai 2015, 62 % des Irlandais avaient approuvé la légalisation du mariage pour tous. En mai 2018, ils avaient été 66,4 % à dire oui à la dépénalisation de l'avortement. □

« Si l'on bâtissait la maison du bonheur, la plus grande pièce serait la salle d'attente. »

Jules RENARD

ROUMANIE : Le referendum fait chou blanc

Depuis 2015 la Cour européenne des droits de l'homme demande aux états membres de mettre en place des dispositions permettant un partenariat civil pour les homosexuels. Si, aujourd'hui, la moitié des vingt-huit pays membres de l'Union européenne reconnaissent le mariage homosexuel, huit autres autorisent l'union civile des couples homosexuels.

Mettre les points sur les « i »

La Roumanie, membre de l'Union européenne depuis 2007, n'a dépénalisé l'homosexualité qu'au début des années 2000, ce qui n'a pas beaucoup modifié la situation des minorités sexuelles toujours victimes de discriminations.

La Constitution roumaine mise en place en 1991 définit le mariage comme une union « entre époux ». Pour l'Église orthodoxe, approuvée par le leader des socialistes roumains Liviu Dragnea (actuellement au pouvoir) cette formule est porteuse d'ambiguïté et pourrait être interprétée comme une constitutionnalisation du mariage homosexuel. Il convenait de mettre les points sur les « i » en faisant adopter par référendum une modification définissant le mariage comme « l'union entre un homme et une femme » ; cette explicitation rend impossible d'envisager toute évolution allant dans le sens de la légalisation du mariage homosexuel.

Comme sur des roulettes

Quatre mois après les élus de la Chambre basse du Parlement, les sénateurs roumains n'ont pas longtemps résisté aux pressions des associations liées à l'Église qui auraient recueilli trois millions de signatures au cours d'une campagne d'initiative citoyenne organisée à cet effet en 2015. Le 11 septembre, ils ont à une large majorité voté le principe du recours au réfé-

rendum.

Par précaution, cette consultation dont le résultat ne semblait alors faire guère de doute s'est tenue sur deux jours avec un taux de participation requis pour la valider réduit de 50 à 30 %. Pour s'assurer de la mobilisation électorale, des milliers de popes ont porté la bonne parole dans le moindre des villages pour inciter les paysans à aller voter pour cette modification constitutionnelle pour laquelle un référendum a été convoqué les samedi 6 et dimanche 7 octobre.

Gros-Jean comme devant

Quand le pape de la cathédrale Saint-Alexandre d'Alexandria affirmait que « *La famille est bénie par Dieu.* » et exhortait les Roumains à se rendre aux urnes : « *Ne restez pas à la maison, ne soyez pas indifférents. La vie est née de l'amour entre un homme et une femme. Tout le reste, c'est l'enfer sur terre.* », les associations LGBT faisaient campagne avec le slogan : « *Reste chez toi et fais l'amour* ».

L'Église orthodoxe de Roumanie qui prétend sauvegarder les valeurs morales du peuple et le Parti social démocrate (PSD) au pouvoir se sont pourtant retrouvés Gros-Jean comme devant à l'issue du scrutin. Alors que 19 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes, le taux de participation n'a été que de 20,41 %. Le résultat de la consultation, plus de 90 % de « oui », ne sera pas validé. Bonne nouvelle !

Retenons l'analyse du sociologue Gelu Duminica : « Les Roumains ont donné une leçon aux hommes politiques. L'agressivité de la campagne contre les homosexuels et la tentative d'instiller la haine contre cette minorité ont encouragé les Roumains à ne pas voter. L'Église a toujours été considérée comme un agent électoral majeur, mais il semble qu'elle ne parvienne plus à mobiliser l'électorat. »

Deuxième bonne nouvelle ! ☐

ESPAGNE :

Déterrer Franco ? Une dalle bien lourde

Le 1^{er} juin 2018, suite à une motion de censure déposée par le PSOE - Parti socialiste ouvrier espagnol - (avec l'appui de Podemos et des nationalistes catalans et basques), le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy (PP - Parti populaire) empêtré dans les scandales de corruption de « l'Affaire Gürtel », tombe.

Le nouveau président du Conseil, Pedro Sánchez s'empresse d'annoncer que le cadavre du dictateur Franco va enfin être déterré et enseveli dans un lieu moins « chargé » de symbole. L'Espagne est le seul pays d'Europe où un mausolée est consacré à un dictateur. Imagine-t-on un monument voué à Hitler, à Mussolini ou à Pétain ? Il faut dire que le « *Caudillo* » repose dans une basilique colossale à la gloire du franquisme et du national-catholicisme. La nécropole surmontée d'une croix monstrueuse, se situe à une cinquantaine de kilomètres de Madrid, « *El Valle de los caídos* » (« *La Vallée des morts* » ou textuellement, « *La Vallée de ceux qui sont tombés* »). Précisons que ce monument pharaonique a été construit par des prisonniers politiques de la Guerre civile, condamnés aux travaux forcés pour échapper au peloton d'exécution.



Las, les problèmes commencent. Si les partis politiques de gauche et les nationalistes catalans et basques votent sans problème, le PP s'abstient en traînant des pieds (il lui est difficile de voter pour ; cela rappellerait par trop ses origines franquistes). La famille du dictateur refuse, puis se ravise et demande à ce qu'il soit enterré dans la cathédrale de La Almudena

(en plein centre de Madrid). Or, le cimetière de La Almudena fait aussi office de fosse commune pour les plus de 3 000 femmes et hommes fusillé-e-s sur ordre de Franco entre 1939 et 1944.

Un remède pire que le mal. Franco bénéficierait ainsi d'une nécropole et d'un nouveau lieu de pèlerinage pour les nostalgiques de son régime, en plein milieu de la capitale !

Comble des combles, la vice-ministre Carmen Calvo a dû piteusement se rendre au Vatican pour demander l'intercession du pape Bergoglio, qui l'a poliment et gentiment éconduite. En clair on demande à une puissance étrangère de bien vouloir intercéder sur une affaire intérieure à l'Espagne !

L'annonce de nouvelles élections reporte la question à... ?

Décidément le cadavre de Franco a encore... de beaux jours devant lui... ☐

Les bullshit boss

Un ouvrage récent encensé par la critique intitulé *Bullshit Jobs*¹ traite des emplois ou métiers inutiles, souvent mal rémunérés, effectués dans des conditions délétères. Il ne faudrait toutefois pas oublier qu'un grand nombre d'emplois sont très bien rémunérés (avec 5 ou 6 zéros sur le chèque en fin de mois) et sont tout autant inutiles et, qui plus est, socialement nuisibles. Le livre *99 francs* de Beigbeder² et le film qui en a été tiré insistent par exemple sur l'inutilité sociale du métier de publicitaire et sur les coûts exorbitants de la publicité. Ce constat peut être étendu à l'ensemble des métiers du management.

Le travail a toujours oscillé entre deux pôles qui semblent irréconciliables.

D'un côté, le travail est réalisation de soi, réalisation d'une œuvre socialement valorisable, affirmation de soi ou au monde, socialisation dans des collectifs, inscription dans un métier dont le savoir faire transcende les générations de travailleurs. D'un autre côté, le travail est aliénation, il est exploitation de l'homme par l'homme, il est là où se crée le surprofit qui sera volé au travailleur.

Dans certains secteurs, comme dans la pétrochimie, actuellement, c'est 80 % du coût de vente des produits qui vont aux actionnaires. Nombre de politiques et de penseurs se posent la question de comprendre pourquoi - sachant la façon dont le fruit du travail est majoritairement dispensé vers les actionnaires - les travailleurs continuent sans rechigner.

Le travail, en premier lieu, est pour le travailleur maîtrise d'une technique. Ce qui fait la singularité et l'identité du travailleur, c'est la maîtrise de son geste. Ce geste qu'il effectue (entendre : ses capacités d'actions dans le travail), peu de personnes peuvent le faire aussi bien que lui. Il s'agit de ce que Mendel a nommé « l'acte pouvoir »³. Sans les dizaines d'heures passées à apprendre, sans les déformations acceptées du travail sur le corps, ce que l'on nomme *l'inscription* du social dans la chair (on peut aller voir du côté de Zola dans *L'Assommoir*), sans toutes « ces ficelles du métier » et ces façons de faire (« la métis ») qu'évoque Christophe Dejours⁴, en reprenant les termes de J.-P. Vernant le travail ne peut avoir lieu. C'est une évidence qu'il faut rappeler, mais sans le travailleur formé (et déformé...) par le travail, il n'y a pas de production ! Comment alors faire accepter par le monde en général et le travailleur sur qui repose la production en particulier, que des taux allant de 60 à 90 % du prix de vente des produits aillent dans les poches des actionnaires ? C'est là qu'intervient le management.

La fonction destructrice du management

Marx y répondait dans *Le Capital* (chap. XIII à XV). L'activité complexe dans les anciennes manufactures puis les usines et entreprises actuelles semble avoir poussé à la naissance d'activité de coordination censée ménager (d'où le terme *manager*) les équipes.

Mais ce ménagement est une illusion : Marx montrait que la

direction des entreprises avait fait reposer un pouvoir de coercition dans les métiers, les « tâcherons », nommés par la suite contremaîtres puis managers. *Le métier de manager consiste moins à faire se coordonner les activités complexes des travailleurs qu'à empêcher de facto cette coordination.* En empêchant le travail de se faire (interruption de tâches, ordres contradictoires, injonctions paradoxales, etc.), le management fait ainsi échapper ce qui est la spécificité du travailleur : son pouvoir sur le geste de travail.

La numérisation croissante des unités de production est une autre façon pour le management de s'intercaler entre le travailleur et la machine. En effet, le numérique est un programme codé par des informaticiens hors de l'entreprise en fonction d'injonctions liées aux dirigeants de l'entreprise⁵. La religion numérique s'intercale ainsi entre le travailleur et la machine par le biais d'interfaces que le premier ne maîtrise pas. Il arrive même que les dépanneurs de proximité ne soient plus en mesure d'intervenir sur des pannes informatiques...

Le fait est que le management est une variable intermédiaire entre le travailleur et l'activité de travail, qui tire sa légitimité d'un discours quasi ésotérique dont un des maître-mots est celui de compétence . Le management justifie son action sur le besoin de développer l'intelligence collective ou les compétences collectives qu'il met pourtant à mal au quotidien. Y avait-il une bêtise collective avant que les managers interviennent ? Un collectif est-il incompetent jusqu'à ce qu'on lui dise quoi faire ? ☐

¹ GRAEBER, David. *Bullshit jobs*. Paris : Les liens qui libèrent, 2018

² BEIGBEDER, Frédéric. *99 francs : roman*. Paris : Grasset, 2000

³ MENDEL, Gérard. *L'acte est une aventure : du sujet métaphysique au sujet de l'acte pouvoir*. Paris : Éd. la Découverte, 1998. (Textes à l'appui)

⁴ DEJOURS, Christophe. *Souffrance en France : la banalisation de l'injustice sociale*. Paris : Seuil, 2009

DEJOURS, Christophe. *Travail, usure mentale : essai de psychopathologie du travail*. Nouv. éd. augm. Paris : Bayard, 2000

⁵ CORIAT, Benjamin. *La robotique*. Paris : Maspero, 1983

BÖHLE, Fritz et MILKAU, Brigit. *De la manivelle à l'écran : l'évolution de l'expérience sensible des ouvriers lors des changements technologiques*. Paris : Eyrolles, 1998

Note : voir aussi : DENEAL, Alain. « Quand le management martyrise les salariés ». *Le Monde diplomatique*, novembre 2018, p.3



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime
Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais
76680 SAINT-SAËNS

Courriel : creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59

site : www.creal76.fr Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE creal76@creal76.fr
Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

Guillaume

**La chronique
de Rahan**

LECOINTRE

Ces trucs qui ne servent à rien...

Toi, humain, tu te regardes comme la quintessence de la perfection. Mais l'histoire naturelle va dénicher dans ton corps tout un tas de trucs qui ne te servent plus à rien.

Parmi nos féeries anatomiques, il y a des reliques... un peu comme la décharge de l'évolution... Prenons par exemple, sur la tempe, ces trois muscles du pavillon de l'oreille. Le muscle antérieur, le postérieur et le supérieur. Ils n'ont plus aucun rôle, car nous ne remuons plus les oreilles. La plupart d'entre nous n'actionnent jamais ces muscles. Certaines personnes ont cependant conservé la capacité à faire bouger le pavillon de l'oreille... Mais si peu, si discrètement qu'on n'est plus dans un signal envoyé aux autres, ni dans l'efficacité de la détection du son, mais dans le registre du résiduel. Nos ancêtres mammaliens lointains les bougeaient, eux, les oreilles.

Et que dire de cet organe voméro-nasal ? Il s'agit d'une membrane dans la cavité nasale non sensible aux odeurs, qui n'a pas de fonction reconnue. Nous reniflons avec un épithélium olfactif situé ailleurs dans cette cavité. Ancestralement, cet organe était impliqué dans la détection des phéromones chez les mammifères et dans la détection des odeurs chez les amniotes. La vedette de l'inutile, c'est notre queue embryonnaire. Chez l'embryon humain, à la sixième semaine de développement, la queue est longue et représente 9 vertèbres caudales, soit un sixième de la longueur totale du corps. À partir de la 8^e semaine la queue est résorbée et les cinq vertèbres restantes fusionnent en un coccyx, dont le rôle devient statique. Il est un point d'attache médian à plusieurs muscles. On ne voit pas pourquoi il faudrait construire pour détruire après : on a là le témoignage de nos ancêtres à queue, dont on commence à emprunter la route dans notre propre développement, jusqu'à ce que les routes divergent et que nous réorientons la trajectoire.

Il y a aussi ce réflexe de préhension du nouveau-né... Lorsqu'on glisse un doigt dans sa paume, le nouveau-né humain saisit immédiatement le doigt et le serre très fort. Outre l'attachement que cette disposition peut susciter chez les parents, ce réflexe provient d'une caractéristique ancienne des primates. Les primates ne portent pas leurs petits dans leurs bras. Les juvéniles s'accrochent au pelage maternel, soit sur le ventre, soit sur le dos. Nous avons perdu le pelage dense de nos ancêtres, mais le réflexe de préhension est toujours là, bien que ne servant plus à rien. Il en va de même pour la « chair de poule ». Chez les oiseaux et chez les mammifères, vertébrés qui fabriquent leur propre chaleur, le froid suscite le redressement des phanères (poils ou plumes), ce qui a pour effet d'emprisonner de l'air entre la surface des phanères et la peau. L'air est un excellent isolant thermique. Ainsi ces animaux limitent-ils la perte de chaleur. Nous avons conservé le



muscle érecteur du poil, même si nous avons un pelage extrêmement clairsemé, comparativement à nos ancêtres. Lorsque nous avons froid nos poils se redressent, ce qui produit à la surface de la peau de petites bosses nommées « chair de poule ». Bref, notre pelage s'est clairsemé, mais nous avons gardé des réflexes d'une époque où il était dense. Au cours de l'évolution, les organes ne se « concertent » pas pour changer.

Mais si on y regarde de près, ces choses inutiles sont plus fréquentes qu'on ne le croit. Le téton masculin ne sert à rien au mâle. Il résulte d'une contrainte de construction chez l'organisme mâle (sa disparition est en revanche contre-sélectionnée chez la femelle). Autrement dit, on pourrait procéder à l'ablation du téton chez les garçons, cela ne les empêcherait pas de se reproduire. Cela ne ferait pas disparaître l'espèce. Par ailleurs, l'espèce humaine est la seule à présenter un menton proéminent. Voulant absolument à ce que tout organe ait une fonction, on a voulu faire de ce menton proéminent un caractère sexuel secondaire, apanage des mâles. Mais force est de constater que les femelles l'ont aussi. Les primates fossiles ont un menton fuyant. Ce menton n'est peut-être pas adaptatif, mais le résultat fortuit d'une contrainte de construction. Le développement de la mâchoire se fait en fonction de deux champs de croissance, le champ alvéolaire (celui des dents) et le champ mandibulaire. Compte tenu du fait que *Homo sapiens sapiens* présente un volume dentaire inférieur à celui des autres hominidés fossiles, sans doute lié à la maîtrise du feu et donc à la texture moins coriace de ses aliments d'origine végétale ou animale, le champ alvéolaire de croissance de la mandibule mobilise moins de tissus et en laisse davantage au bénéfice du champ mandibulaire.

En somme, nous ne sommes pas si bien fichus que cela. □

« Dans quelques décennies, nous ne serons plus, mais nos atomes existeront toujours, poursuivant ailleurs l'élaboration du monde. »

Albert JACQUARD